

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 7 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept mars à 17 heures 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIOLAY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil d'Administration et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : M. SERRAILLE Michel
Mr POMMIER Philippe
M. PALAIS Jean-Claude
Mme ESCOFET Danièle
Mme COLLON Colette
Mme VIAL Simone

Absents excusés : M. POIRON Jean-Pierre
M. JACQUEMOT Jean-Paul

Secrétaire de séance : Mme ESCOFET Danièle

EHPAD– Réf : 2023.01.08

Objet : DELEGATION DE FONCTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A MADAME LA PRESIDENTE

Madame la Présidente explique à l'assemblée que l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) permet au Conseil d'Administration de déléguer certaines de ses compétences à la Présidente. Le But de ces délégations est d'accélérer la prise de décision et d'éviter de convoquer le conseil d'administration sur chaque demande.

Dans un souci de favoriser une bonne administration de l'EHPAD et après en avoir délibéré

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité,

De confier à Madame la Présidente, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

1° de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

2° de passer les contrats de maintenance ou de livraison (ex antargaz..) et d'accepter les remboursements y afférents ;

3° d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;

Les délégations consenties prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil d'administration.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Certifié conforme,

VIOLAY, le 7 mars 2023

La secrétaire de séance

Danièle ESCOFET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210220-20230307-20230108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 03/04/2023

